

## L'édito de Prélude

2016, une année entre stabilité et innovation.

Tout d'abord, malgré une diminution lente mais continue du nombre de dossiers reçus ces dernières années, **la formation Prélude maintient son cap**. En 2016, nous avons misé sur une meilleure communication avec nos partenaires judiciaires, avec comme point d'orgue, la finalisation de notre nouveau site internet (voir page 4). 2016 aura également été l'occasion de nombreux échanges enrichissants: avec les assistants de justice lors de mini-formations, avec les stagiaires judiciaires lors de nos interventions à l'IFJ et lors de leur stage au sein de notre service, lors de conférences des Jeunes Barreaux et enfin lors de réunions avec différents magistrats tant du siège que du Parquet. L'accent mis sur la **communication** semble porter ses fruits car nous observons une nette remontée du nombre de décisions reçues en ce début 2017 !

L'année 2016 a été marquée par de nombreux changements dans le champ pénal, notamment avec la Réforme Pot Pourri II. Bien sûr, le recul est encore insuffisant pour tirer des conclusions ou avoir une vue d'ensemble. **L'arrivée de la PPA**, tout en permettant d'élargir le panel des peines alternatives, bouleverse les pratiques et amène les différents acteurs à redéfinir leur collaboration. Cette dernière est fondamentale pour contribuer à la cohérence et à l'exercice de la justice. Forte de son expérience acquise depuis plus de 20 ans, Arpège-Prélude s'adapte pour parfaire la **collaboration** avec les Maisons de Justice, les magistrats et autres acteurs judiciaires concernés.

Enfin, Arpège-Prélude **diversifie son offre de formation** en proposant une formation individuelle à certains justiciables qui ne peuvent intégrer la formation en groupe. Cette innovation est actuellement en phase de 'test' dans certains arrondissements. Nous ne manquerons d'y revenir plus largement dans une prochaine newsletter. Nous continuerons également notre réflexion autour de l'amélioration de nos outils de formation et de leur adéquation entre nos objectifs poursuivis et les justiciables encadrés.

**Continuité** donc dans l'approfondissement des outils et pratiques de formation en groupe, dans le soin apporté à la communication et la collaboration avec nos partenaires judiciaires.

Et **innovation**, dans l'adaptation de nos pratiques dans le cadre de la PPA et de l'élargissement de notre offre de formation.

Le tout en vue de participer, à notre humble mesure, au bon fonctionnement d'une justice respectueuse de chacun et source d'apaisement des conflits.

## Prélude dans le Luxembourg : augmentation des décisions!

**19 nouveaux dossiers** au cours de l'année, 2016 marque donc une **amélioration**, grâce aux dossiers émanant de Marche. Nous avons donc pu organiser les deux groupes annuels prévus permettant ainsi la prise en charge de tous les dossiers dans les délais impartis.

**2017 semble prometteuse** puisque nous avons déjà reçu **13 nouvelles décisions** sur les 3 premiers mois de l'année.

Lire la suite en page 2 ...

## Vous lirez aussi...

**Activité générale 2016**  
Légère diminution des dossiers reçus mais meilleure prise en charge

**Etude qualitative de la formation Prélude**  
Qu'en pensent nos participants?

**Nouveau site web & Nouvelle fiche d'inscription !**

En page 3 & 4

En page 3

En page 4

**2016 EN BREF**

- 244 décisions reçues
- 161 justiciables participent à une formation
- 115 terminent la formation
- 22 groupes organisés
- Une formation disponible au sein de 10 divisions!
- Une prise en charge efficace
- Un travail d'innovations

Un objectif... prendre en charge davantage de justiciables !



## L'arrondissement du Luxembourg: quelques précisions

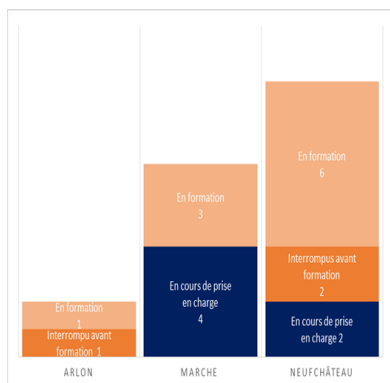
### Prises en charge

Parmi les **19** justiciables envoyés par le Luxembourg, seules **3** personnes n'ont pas accédé à la formation: une personne est décédée avant le début de la formation et les 2 autres ont vu leur dossier révoqué.

**10** personnes ont commencé la formation et 8 personnes l'ont terminée ! Les 2 autres personnes sont exclues pour absences répétées.

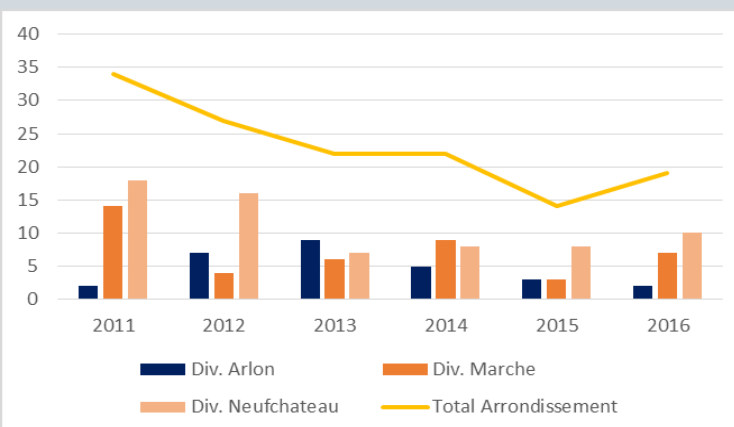
**6** personnes sont inscrite pour l'année 2017.

Nous tenons à souligner que, contrairement à d'autres divisions, les dossiers qui nous sont envoyés sont adéquats et que les justiciables terminent en grande majorité notre formation.



### Évolution du nombre des décisions de 2011 à 2016

Comme l'indique le graphique, nous constatons que le nombre de décisions traitées est en augmentation surtout dans les divisions de Marche et de Neufchâteau. En ce qui concerne la division d'Arlon, nous avons encadré 2 décisions contre 3 l'année précédente.



Concernant la division d'Arlon, nous avons encadré 2 décisions contre 3 l'année précédente.

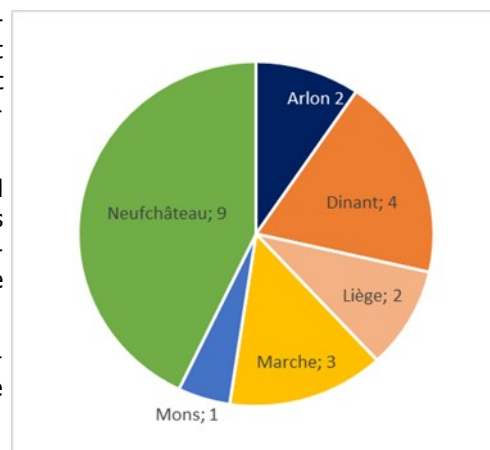
Cette augmentation globale se confirme puisqu'en ce début 2017 nous totalisons déjà 13 nouvelles décisions émanant du Luxembourg!

### Organisation des groupes

En 2016, 2 groupes ont été organisés dans l'arrondissement du Luxembourg. Ces groupes ont lieu à **Libramont**; lieu privilégié car il est « central » et très bien desservi par les transports en commun.

Cet endroit permet d'encadrer le plus grand nombre de participants issus des trois divisions de l'arrondissement et d'accueillir ceux des divisions de Liège et de Dinant qui préfèrent suivre notre formation à Libramont.

La personne issue de la division de Mons a simplement déménagé à Arlon depuis son passage devant le tribunal.



### Conclusion

Le bilan de 2016 est donc positif, non seulement le nombre de mandats augmente mais les chiffres en termes d'accès et d'achèvement de la mesure sont aussi bons que l'an passé!

Nous pouvons donc garantir l'organisation de 2 groupes par an afin que la mesure puisse être exécutée dans les délais impartis. Si la hausse se transforme en affluence, nous pourrions évidemment envisager un groupe supplémentaire.

Notons qu'à Liège, nous proposons un horaire de formation en journée depuis fin 2015. Notre horaire de formation habituel se déroule en soirée, mais certains justiciables ont plus de facilité à venir en journée. Cette formule n'est organisée qu'à Liège pour le moment, mais elle est évidemment accessible aux justiciables des divisions voisines qui le souhaitent.

Besoin d'informations complémentaires ?



L'équipe des sensibilisateurs de Liège (Jeremy KAYE, Danièle LÉCURÉUIL et Priscille NÈVE) est à votre disposition.

Tél: 04/344.11.93

## Que disent les participants de la formation Prélude ?

### Étude qualitative de la formation Prélude

Pour parler de nos activités, nous présentons habituellement des chiffres: nombre de groupes, heures d'entretien réalisées, taux d'achèvement, ... Mais ces données ne rendent que partiellement compte de notre activité: elles ne permettent pas de saisir l'effet que peut avoir la formation sur les personnes qui l'ont suivie.

En 2016, nous avons décidé d'innover et d'organiser une large récolte de données portant sur ce que les justiciables retirent de la formation. Pour ce faire, nous avons mis en place un dispositif aussi rigoureux que possible:

- Création d'un guide d'entretien semi-structuré;
- Entretiens complets en fin de groupe;
- Moyennant accord des personnes, enregistrement des entretiens;
- Retranscription;
- Analyse statistique des déclarations.

Sur l'ensemble des personnes ayant participé à une formation en 2016, 70% ont accepté de participer à cette démarche d'évaluation et de répondre aux 3 questions suivantes :

1 - La formation Prélude se termine pour toi aujourd'hui. Si tu prends un peu de recul par rapport à ces 2-3 mois de formation et que tu repenses à l'ensemble de la formation, qu'en retires-tu ?

2 - Si dans tes connaissances, un ami t'annonce qu'il va devoir faire la formation Prélude, que lui dirais-tu ?

3 - Si tu retournais devant le magistrat qui t'a envoyé ici et qu'il te demandait ton avis sur la formation, que lui dirais-tu ?

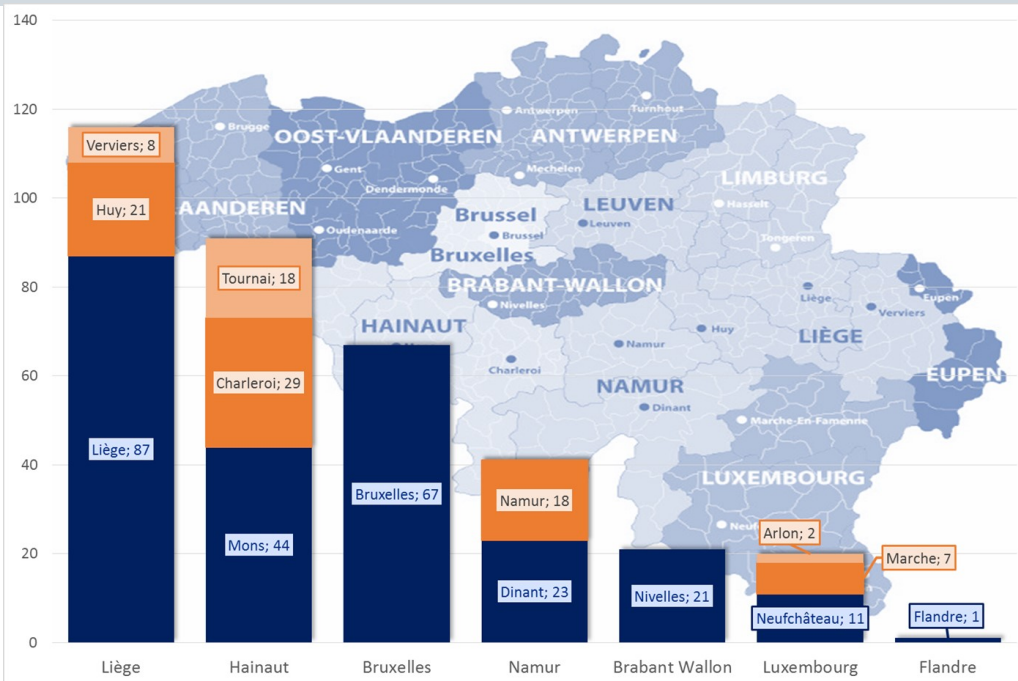
« une formation prélude comme ici, ben ça m'a permis de tenir mon emploi, de voir mes enfants, ma femme, de tenir mon train de vie de tous les jours malgré la contrainte d'aller à cette formation le mardi, le jeudi et le samedi quoi »

Nous sommes actuellement dans la phase d'analyse. Les résultats complets seront à lire dans notre newsletter d'automne.

Extrait d'une réponse :

« je n'hésiterais pas à encourager quelqu'un à le faire plutôt que d'aller faire, euh..., 50 heures de balayage de trottoir, je vais dire. Je ne sais pas quels sont les travaux d'intérêts généraux, mais honnêtement, si, parce que en plus euh... avec les opinions de tout le monde et tout ça, c'est... c'est enrichissant franchement, ça...j'ai passé un bon moment »

## Répartition des dossiers par Arrondissements et Divisions



Répartition des 358 dossiers **traités** par notre asbl en 2016 en fonction de l'arrondissement judiciaire dont elles émanent.

Notons que parmi ces 358 décisions:

- 244 ont été reçues en 2016;
- les 114 autres sont des décisions reçues avant 2016 et en cours de prise en charge en 2016.

### Activité générale 2016

#### Légère diminution des décisions reçues

En 2016, le nombre de dossiers reçus s'élève à 244, ce qui représente une baisse de 4% par rapport à l'année 2015.

Toutefois, cette baisse est compensée par une meilleure prise en charge des dossiers. En effet, le nombre de dossiers interrompus avant même qu'un entretien soit organisé diminue et nous recevons, par ailleurs, moins de dossiers inadéquats.

#### Une prise en charge efficace

Sur l'ensemble des dossiers pris en charge en 2016, seuls 7% sont interrompus sans qu'un entretien n'ait été organisé; soit que le justiciable ne s'est jamais présenté, soit que le dossier ne correspondait pas à notre cadre d'intervention.

Au terme de l'entretien initial, 80% des justiciables sont effectivement inscrits dans un groupe à venir.

#### Un taux d'achèvement élevé !

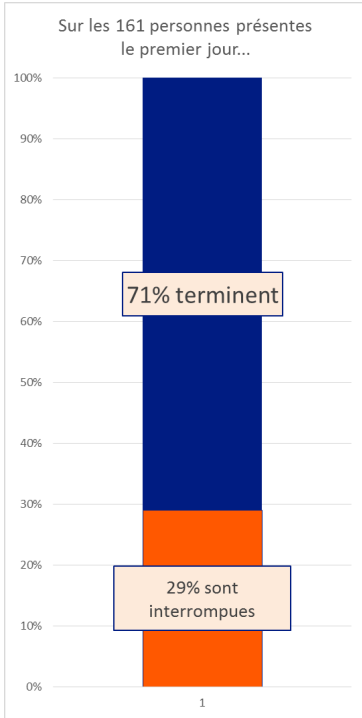
Si l'on se base sur le nombre de participants présents le premier jour, la proportion de ceux qui terminent la formation s'élève à près de 70% !

#### Dossiers inadéquats ?

Un dossier peut être qualifié « inadéquat » pour plusieurs raisons:

- Les faits ne correspondent pas à notre cadre de travail (p.ex. violences intrafamiliales);
- Les faits n'ont pas occasionné de victime directe;
- Le justiciable ne maîtrise pas suffisamment le français;
- Le justiciable nie les faits qui lui sont reprochés;
- Le justiciable présente des difficultés (assuétude, état psychologique, ...) incompatibles avec un travail en groupe.

Ces éléments peuvent amener à la clôture du dossier, dès réception de la fiche d'inscription ou au terme de l'entretien.



### Nouvelle fiche d'inscription pour les assistants de justice.

X <b>ARPÈGE-PRÉLUDE - PPREMIER ENTRETENU</b> Liège - Namur - Nivelles Bureau de Liège - Quai de la Boverie, 2 4000 Liège - Belgique e-mail: <a href="mailto:arp@arpege-prelude.be">arp@arpege-prelude.be</a>		Nivelles - Bruxelles - Brabant Wallon Bureau de Nivelles - Rue de la Justice, 47 1400 Nivelles - Belgique e-mail: <a href="mailto:arp@arpege-prelude.be">arp@arpege-prelude.be</a>	
www.arpege-prelude.be			
Nom et Prénoms : _____		Téléphone à domicile : _____	
Adresse complète : _____		e-mail : _____	
ATTENTION: Pour mandater valablement l'adhésion, veuillez remplir soigneusement les champs suivants:			
Date de naissance : _____		Sexe : _____	
Adresse complète : _____		Profession : _____	
Téléphone : _____		e-mail : _____	
Date de la dernière décision : _____		Procédure : _____	
Date de la décision judiciaire : _____		Tribunal : _____	
Date de la décision judiciaire : _____		Titre du droit d'exécution de la mesure : _____	
Commentaires des faits (soyez précis, nous n'inscrivons pas les faits de violence conjugale et familiale, ni les faits de meurtre) : _____			
Date de la fiche : _____		Association judiciaire : _____	
Commentaires des faits : _____			
Remarques (à remplir au moment de l'inscription) : _____			
Signature : _____			
Liste de diffusion : <input type="checkbox"/> Liège <input type="checkbox"/> Namur <input type="checkbox"/> Nivelles <input type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Brabant Wallon			

### Arpège-Prélude poursuit son travail de visibilité

[www.arpege-prelude.be](http://www.arpege-prelude.be)

L'adresse n'a pas changé mais notre site internet a été remis à neuf !

Un site qui se veut plus clair, plus facile d'accès et surtout, directement construit à partir de vos préoccupations !

**LA PREMIÈRE** Afin de sensibiliser un plus large public à notre travail dans le cadre des Mesures Judiciaires Alternatives, le 13 décembre, Arpège-Prélude était l'invitée de " **Questions Clés: Passer directement par la case prison?** " avec Véronique Tiberghien, journaliste à La Première, rtbf radio.

Prélude s'adapte : que ce soit pour répondre au mieux aux besoins des mandats (notamment dans le cadre de la PPA) ou pour faciliter la mise en place de nos innovations, Prélude a conçu une nouvelle **fiche d'inscription**.

L'émission est à réécouter sur notre site web dans la rubrique **Ressources**.

Si vous n'en disposez pas encore, n'hésitez pas à en faire la demande !



**Antenne de Liège**  
 Arrondissements de Namur, Liège et du Luxembourg, siège social  
 Quai de la Boverie, 2—4020 Liège  
 Tél: 04/344.11.93 / Fax: 04/340.11.90  
[info@arpege-prelude.be](mailto:info@arpege-prelude.be)

#### CONTACTEZ-NOUS!

[www.arpege-prelude.be](http://www.arpege-prelude.be)

**Antenne de Nivelles**  
 Arrondissements de Bruxelles, Hainaut et du Brabant Wallon  
 Av. Général Jacques, 47 bte3  
 1400 Nivelles  
 Tél/Fax: 067/49.19.85  
[nivelles@arpege-prelude.be](mailto:nivelles@arpege-prelude.be)